



Arbre de décision pour le transport

CET ANIMAL EST-IL APTE AU TRANSPORT?

OUI

EMBARQUER LES ANIMAUX EN BONNE SANTÉ ET EN BONNE CONDITION



NON

INAPTE OU FRAGILISÉ?

ANIMAUX INAPTES

NE PAS TRANSPORTER SAUF POUR SOINS VÉTÉRINAIRES SUR LES CONSEILS D'UN MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

- Non ambulateur
- Fracture gênant la mobilité ou causant de la douleur
- Boiterie avec signes de douleur et mouvements saccadés, ou incapacité de marcher avec tous ses membres
- Fièvre ou signes d'hypothermie ou d'hyperthermie
- En état de choc ou mourant
- Prolapsus utérin ou prolapsus rectal ou vaginal grave
- Signes d'un trouble généralisé du système nerveux
- Respiration laborieuse
- Plaie ouverte grave ou laceration grave
- Entravé pour aider le traitement d'une blessure
- Extrêmement maigre (cote d'état de chair < 2 sur 5)
- Signes de déshydratation
- Hernie gênant les mouvements, causant de la douleur ou de la souffrance, touchant au sol quand l'animal est debout ou ayant une plaie ouverte ou une infection
- Dernier 10 % de la gestation ou a donné naissance depuis moins de 48 heures
- Nombril non cicatrisé ou infecté
- Pis gangréneux
- Carcinome oculaire grave
- Ballonnement avec signes d'inconfort ou de faiblesse
- Signes d'épuisement
- Autres signes de faiblesse, de maladie ou de blessure indiquant que l'animal ne peut être transporté sans souffrance

ARRÊT

ANIMAUX FRAGILISÉS

TRANSPORTER À L'ENDROIT LE PLUS PROCHE (sans passer par un marché aux enchères ou un parc de groupage)

- Ballonnement, mais sans signes d'inconfort ou de faiblesse
- Gelure aiguë
- Cécité des deux yeux
- Pas complètement guéri après une intervention
- Boiterie légère (ne répond pas aux critères d'un animal inapte)
- Difformité ou amputation complètement guérie, mais sans signe de douleur
- Blessure non guérie ou aiguë au pénis
- Prolapsus bénin du vagin ou du rectum
- Entravé pour prévenir des blessures ou un comportement indésirable/dangereux (p. ex. coups de pied)
- Autres signes de faiblesse, de maladie ou de blessure indiquant que sa capacité à endurer le transport est réduite



DISPOSITIONS SPÉCIALES

EXIGÉES POUR LES ANIMAUX FRAGILISÉS ET INAPTES

- Chargé et déchargé individuellement sans avoir à utiliser de rampes à l'intérieur du véhicule
- Isolé durant le transport. Un animal fragilisé peut être isolé avec 1 animal qui lui est familier (s'il est improbable que cela cause des blessures ou de la souffrance pour l'un ou l'autre animal)
- Autres mesures de prévention s'il y a lieu (p. ex. atténuer la douleur, protéger contre le froid, prévenir la déshydratation)

IMPORTANT : Les vaches en lactation doivent arriver à destination (ou dans un endroit convenable à la traite) avant de devenir engorgées. Les vaches présentant un engorgement mammaire seront considérées comme étant fragilisées ou inaptes. Les options sont de traire les vaches pour prévenir l'engorgement, de les tarir ou de les transporter quand leur production de lait a diminué.

Pour plus de détails, visiter www.inspection.canada.ca/sante-des-animaux/animaux-terrestres/transport-sans-cruaute/fra/1300460032193/1300460096845